



Etats généraux de la bioéthique.

**Conférence du mardi 17 juin 2009, 20h30-22h30
Faculté de Médecine, Tours**

Manifestation organisée par l'Espace Ethique région Centre, CHRU de Tours, URAF et UDAF de la région Centre, avec la participation de l'agence de Biomédecine.

Thème : la procréation médicale assistée.

Public : personnes participant à l'espace éthique région Centre, membres des UDAF de la région Centre, citoyens à titre individuel (publicité faite dans les lieux publics par voie d'affiche, médias locales écrites, radio, télévision)

Experts sollicités :

- Dr Claire Barthélémy, médecin biologiste, CECOS, CHRU Tours
- M. Maël Lemoine, philosophe.

Principales opinions évoquées :

- médicalisation de la procréation

Ces questions témoignent d'une dérive rationaliste d'une société qui perd le contact avec la nature. Quels sont les modes de vie familiale ? Est-ce que le mode le plus proche de la nature est la norme, est le mieux ? Est-ce que la nature est juste ?

Jusqu'où le médecin doit-il suivre les demandes, voire les fantasmes des individus ? Est-ce qu'on doit faire tout ce qu'on peut faire ?

Il y a une peur devant la multiplication des techniques. Mais elles existent aussi parce qu'il y a une demande, et parce qu'il y a des finances. Cependant les techniques devancent les demandes. Mais ce qui est possible scientifiquement n'est pas toujours bon moralement.

-Faut-il une loi ?

Faut-il légiférer ? Et si oui, y a-t-il urgence ? La législation est toujours en retard sur les applications et les développements, mais ne faut-il pas se prendre ce temps ? Ne faut-il pas demander au législateur d'attendre, de prendre temps et recul avant de voter une loi ? Est-ce qu'une loi ne suscitera pas de nouvelles demandes ?

Faut-il une loi qui dise ce qui est autorisé et ce qui est interdit ou une loi ouverte ? Est-ce que le législateur doit intervenir dans la vie privée. Faut-il encadrer cette vie privée ?

L'affectif influence la manière de poser les questions et les problèmes. Est-ce que la loi peut y répondre, n'est-elle pas plutôt faite pour dire ce qui est juste ?

- *gestation pour autrui* :

Gestation *pour* autrui ou gestation *par* autrui ?

Est-ce que le droit de l'enfant prime ou le droit des parents à l'enfant ?

Liberté : est-ce que la liberté individuelle est « j'y ai droit » ? Mais tout acte individuel a des conséquences sur le demandeur, mais aussi sur l'ensemble de la société. Mais les parents qui prennent cette liberté ont aussi des responsabilités qu'ils sont souvent prêts à prendre.

- *accompagnement des parents*

Il faudrait mettre en place une structure pour accompagner les couples, car cette technique pose de nombreuses questions. Par exemple en cas de gestation pour autrui, quel lien y a-t-il, et y aura-t-il entre le couple de parents biologiques, l'enfant et la mère porteuse ? En cas de levée de l'anonymat sur le don de gamètes, qui pose la question sur les origines, les parents ou l'enfant ? Il faut poser les questions plutôt avant que après.

Pourquoi demander au législateur et/ou au médecin et non s'interroger sur la motivation profonde de vouloir être parent lorsque la nature ne le permet pas ?

Il n'y a aucune expérience, ni étude sur le devenir à long terme des enfants et parents après levée de l'anonymat. Il faut aussi écouter les enfants, leur « mal-vivre », leur solitude dans certaines situations.

- *Statut de l'embryon*

Est-il une personne, une personne potentielle, une chose ? Aucun consensus sur cette question ne semble possible.

- *problème de la stérilité*

La stérilité des femmes et des hommes augmente, mais a-t-on posé la question sur les causes, et sur les manières d'y remédier ? Ne faut-il pas commencer à prendre ces questions de stérilité en considération ? Cela revient à prendre le problème de la PMA dans un autre sens, à l'envers.

Conclusions, interrogations, suggestions :

Faut-il vraiment légiférer sur ces questions ? Ne faut-il pas prendre plus de temps avant de le faire ?

Si une loi est envisagée sur la gestation pour autrui ou la levée de l'anonymat sur le don de gamètes, il faut envisager dès à présent un accompagnement des parents.

Il faudrait des études, un recul d'expérience sur le devenir des enfants, les problèmes qui se posent à eux, dans les pays où sont autorisées la gestation pour autrui et la levée de l'anonymat.